



Compte-rendu sommaire
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MARS 2022 – 20 H 00

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Magali BERNARD-GRANGER, Patrick GUINET-BOUCHER, Jean-Pierre YALA, Ginette RICCIO, Camille ROMEYER-POMET, Alain RUGGIERO, Robert ALLEYRON-BIRON

Excusés : Mmes et Mrs Arnaud THOMAS donne pouvoir à Jean-Pierre YALA, Laurence GABRIELE, Annik ADIARD donne pouvoir à Magali BERNARD-GRANGER, Éric DUPUY, Michel DUFRESNE, donne pouvoir à Nadine CARMONA

Après constat du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Secrétaire de Séance : Magali BERNARD-GRANGER

Monsieur Le Maire donne connaissance des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 17 mars 2022 (en vertu de la délibération n°2005-019 du 26 mai 2020 et n°2106-031 du 08 juin 2021 par lesquelles le conseil municipal lui a donné l'ensemble des délégations d'attribution prévues par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) :

N° Décision	Date	Objet
		AUCUNE DÉCISION PRISE DEPUIS LE 17/03/2022

Ordre du Jour du 29 mars 2022 :

- Approbation des comptes de gestion 2021
- Comptes administratifs 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote des taxes locales 2022
- Crédit court terme – signature d'un avenant
- Budgets Primitifs 2022
- Attribution de subventions aux associations 2022
- Avis sur le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Acquisition d'une parcelle de terrain dans BND

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

1) Approbation des comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est en possession des comptes de gestion 2021 établis par le receveur de Vinay.

Après vérification, ces comptes de gestion correspondent bien aux résultats constatés dans les comptes administratifs de la commune, de la forêt et du commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ déclare que les comptes de gestion du service de la commune, de la forêt et du commerce dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

2.1 CA Budget Principal

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	216 311,56	599 356,26	-383 044,70	252 364,46	-130 680,24
Fonctionnement	624 186,10	498 800,48	125 385,62	244 553,15	369 938,77
TOTAL	840 497,66	1 098 156,74	-257 659,08	496 917,61	239 258,53

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	81 200,00 €
Recettes	222 508,00 €

➤ **Vote du conseil municipal :**

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	12
. Abstentions :	0
. Contre :	0

3) AFFECTATION DES RESULTATS

3.1 – Affectation des résultats du budget principal

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2021 du compte administratif de la Commune de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	244 553,15 €
Résultat de la section de fonctionnement 2021	125 385,62 €
Résultat à affecter	369 938,77 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	252 364,46 €
Résultat d'investissement 2021	-383 044,70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	-130 680,24 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	81 200,00 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2021	222 508,00 €
Besoin de financement	0 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	369 938,77 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2.2 CA Budget Forêt

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	79 967,22	7 643,69	72 323,53	-99 003,36	-26 679,83
Fonctionnement	18 545,25	3 469,72	15 075,53	14 907,61	29 983,14
TOTAL	98 512,47	11 113,41	87 399,06	-84 095,75	3 303,31

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	7 417,00 €

➤ **Vote du conseil municipal :**

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	12
. Abstentions :	0
. Contre :	0

3.2 – Affectation des résultats du budget forêt

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2021 du compte administratif de la Forêt de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	14 907,61 €
Résultat de la section de fonctionnement 2021	15 075,53 €
Résultat à affecter	29 983,14 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	-99 003,36 €
Résultat d'investissement 2021	72 323,53 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	-26 679,83 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	0,00 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2021	7 417,00 €
Besoin de financement	19 262,83 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	19 262,83 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	10 720,31 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

2.3 CA Budget Commerce

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a)-(b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture (c) + (d)
Investissement	26 038,14	28 195,95	-2 157,81	-4 096,81	-6 254,62
Fonctionnement	51 672,03	38 949,90	12 722,13	26 929,82	39 651,95
TOTAL	77 710,17	67 145,85	10 564,32	22 833,01	33 397,33

- Restes à réaliser en investissement

Dépenses	00,00 €
Recettes	00,00 €

➤ Vote du conseil municipal :

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

. Pour :	12
. Abstentions :	0
. Contre :	0

3.3 – Affectation des résultats du budget Commerce

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2021 du compte administratif du Commerce de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	26 929,82 €
Résultat de la section de fonctionnement 2021	12 722,13 €
Résultat à affecter	39 651,95 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	-4 096,81 €
Résultat d'investissement 2021	-2 157,81 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	-6 254,62 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2021	0 €
Reste à réaliser en recettes au 31/12/2021	0 €
Besoin de financement	6 254,62 €

3) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	6 254,62 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté »	33 397,33 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

4) Vote des taxes locales pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux en vigueur pour le Foncier bâti et non bâti et propose de les reconduire pour l'année 2022.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a eu pour conséquence depuis 2020, l'affectation aux communes de la part de TFPB (taxe foncier propriétés bâties) départementale.

	Taux 2021	Prop 2022
Foncier bâti	34,36 %	34,36 %
Foncier non bâti	56,78 %	56,78 %

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

5) Crédit à court terme – Signature d'un avenant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat de prêt à court terme n°A0 119 215 000 signé avec la caisse d'épargne des Alpes le 03 septembre 2019. Ce prêt d'un montant de 500 000,00 € est d'une durée de 3 ans, durée nécessaire pour le versement de la totalité des subventions attendues et du remboursement du FCTVA dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 qui a débutée en mars 2020 a entraîné d'importants retards dans la réalisation des travaux qui viennent juste d'être finalisés. De ce fait les dossiers de soldes de subventions et du FCTVA sont également décalés d'1 an ce qui ne permettra pas à la commune de rembourser la totalité de ce crédit le 29 octobre 2022 comme initialement prévu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de

- solliciter la Caisse d'Epargne des Alpes pour un avenant au contrat permettant de régler la somme de 350 000,00 € à l'échéance prévue soit le 29/10/22 et de signer un avenant au contrat pour reporter les 150 000,00 € restant dus.
- L'autoriser à signer les documents relatifs à ce contrat.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6) BUDGETS PRIMITIFS 2022

6.1 – Budget communal

Section de fonctionnement

Dépenses : 975 594,00 €

Recettes : 975 594,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 775 910,00 €

Recettes : 775 910,00 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6.2 – Budget Forêt

Section de fonctionnement

Dépenses : 25 720,00 €

Recettes : 25 720,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 43 679,83 €

Recettes : 43 679,83 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

6.3 – Budget Commerce

Section d'exploitation

Dépenses : 77 117,00 €

Recettes : 77 117,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 40 206,62 €

Recettes : 40 206,62 €

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

7) Subventions aux associations

Associations	Proposition BP 2022
En'vie Animale	400,00 €
ADMR	500,00 €
Collège Condorcet	100,00 €
Vercors TV	100,00 €
FNACA	100,00 €
TOTAL	1 200,00 €

➤ Vote du conseil municipal :

- . Pour : 12
- . Abstentions : 1 (Camille ROMEYER POMET)
- . Contre : 0

Mme Camille Romeyer Pomet estime que la subvention versée au Foyer du collège Condorcet n'est pas légitime, les collèges étant de la compétence du Département.

8) Avis sur le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le courrier de M. Le Préfet de l'Isère Relatif au 3^{ème} Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise. La commune de LA RIVIERE étant comprise dans le périmètre de ce PPA, le conseil est consulté pour émettre un avis.

Ce nouveaux PPA définira la stratégie de l'État et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2022-2027.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- Estime que ce PPA est très louable et ambitieux mais regrette le manque de visibilité sur les implications financières pour les communes
- Emet un avis défavorable sur ce Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise par :
 - . **6 voix contre** (N Carmona, M Dufresne, G Riccio, C Romeyer Pomet, A Ruggiero, R Alleyron-Biron)
 - . **7 abstentions** (R Rolland, M Bernard-Granger, A Adiard, M MAHNAN, JP Yala, A Thomas, P Guinet-Boucher)
 - . **0 voix pour**

9) Acquisition d'une parcelle de terrain située dans le BND

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des démarches entreprises auprès de Madame Madeleine BRESSOT domiciliée à La Rivière, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain lui appartenant et située dans le BND (biens non délimités) E 405 se situant « Cuchet/Brondelière ».

La superficie totale de la parcelle E 405 est de 19 ha 33a 10ca. Le Maire propose d'acheter une partie de cette parcelle (constituée essentiellement de feuillus) pour 1ha 88a 40 ca à Mme Madeleine BRESSOT pour un montant de 3 500,00 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette acquisition et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Clôture de séance à 21 h 20

A La Rivière, le 1^{er} avril 2022
Raymond ROLLAND
Maire

